

GAST (Groupe Alerte en Santé Travail) – Languedoc Roussillon

Relevé de décisions de la réunion du 13 septembre 2012

Participants :

- **GAST Languedoc Roussillon** : Dr Elizabeth BLANCO, Dr Viviane HERAT-HEUZE (DIRECCTE LR), M Franck GOLLIOT (InVS-CIRE Languedoc Roussillon), Dr Carole SALVIO et Dr Béatrice BROCHE (ARS LR), Dr Agnès ROULET (CCPP, CHRU Montpellier)
- **GAST Auvergne** : M Damien MOULY, Mme Emmanuelle Vaissière (InVS-CIRE Auvergne)
- **InVS, département santé travail** : Dr Ellen IMBERNON, Mme Catherine BUISSON (InVS-DST)
- **Etude SECAFI** : M Vincent JACQUEMOND (SECAFI, Expert CHSCT), Mme Annie THEBAUD-MONY (INSERM, GISCOP 93, Université Paris 13)
- **France Télécom** : Dr Brigitte BESTUE, Dr Catherine BERNARD (Direction Orange Sud, Médecine du travail), Dr Jean-Pierre GRIFFOUX (France Télécom Auvergne, Médecine du travail), M Thierry KOEYEMELK (France télécom-Orange, unité réseau LR PCR), M Franck REFOUVELET (Agent des lignes, Elu CHSCT département du Cantal), M Yves LE DAIN (Elu CHSCT, UI LR 34, Montpellier)

Excusés : Mme Delphine LAUZEILLE (InVS-DST), Dr Marie-Christine RIOL (DIRECCTE Auvergne), Pr Alain CHAMOUX et Dr DUTHEIL (CCPP, faculté de Médecine de Clermont Ferrand)

Rédaction : F GOLLIOT, D MOULY

Validation : E BLANCO, C BUISSON, V HERAT-HEUZE, E IMBERNON, A ROULET, C SALVIO

Ce compte rendu annule et remplace celui diffusé le 26 octobre 2012. Les modifications apportées font suite aux commentaires reçus le 13 novembre 2012 de V Jacquemond et A Thébaud-Mony. La modification du compte rendu à fait l'objet d'une réunion du GAST le 14 décembre 2012.

Documents joints :

- présentation power point du 13/09/2012
- Rapport Expertise FT UI LR (version finale ss annexes réduit au format pdf)

1) Objet de la réunion :

Cette réunion a été organisée dans le cadre d'une analyse menée par le groupe d'Alerte en santé Travail (GAST) du Languedoc Roussillon concernant le signalement d'un nombre élevé de cas de cancers parmi les salariés des sites de Béziers et Bédarieux de l'entreprise France Télécom-Orange.

L'objet de cette réunion était d'échanger d'un point de vue scientifique, sur l'expertise menée en 2010 par le cabinet SECAFI, « *suite au constat d'un nombre élevé de cancers sur les sites de Béziers et Bédarieux* ». Une expertise similaire avait également été menée en Auvergne fin 2009.

2) Présentation des groupes d'alerte en santé travail (GAST) par Mme Catherine Buisson, adjointe à la Directrice du département santé travail de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

Les Groupes d'alerte en santé travail (GAST) sont mis en place à l'initiative de l'InVS, et sont chargés d'organiser en région la réponse aux signalements d'événements sanitaires inhabituels en milieu professionnel. Chaque GAST est composé d'experts des risques professionnels, avec des représentants :

- de l'Inspection médicale du travail de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ;
- du Centre de Consultations de pathologies professionnelles (CCPP) ;
- de l'Institut de veille sanitaire (InVS) : le département santé travail et la Cire concernée qui assure la coordination du groupe ;
- éventuellement d'autres instances comme la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), le Centre antipoison...

Les GAST s'articulent avec les plateformes régionales de veille, d'alerte et de gestion sanitaires placées au sein des Agences régionales de santé qui reçoivent les signalements.

Après la région Aquitaine, pilote depuis 2008, plusieurs régions ont décidé de mettre en place ce dispositif d'alerte : Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Auvergne et Midi-Pyrénées en 2011, Lorraine, Centre et Nord Pas-de-Calais en 2012.

Au niveau national, le dispositif des GAST est coordonné par le département santé travail de l'InVS conformément au plan santé travail et à une convention entre la direction générale du travail et l'InVS.

C'est l'existence de ce dispositif de gestion des signaux d'évènements inhabituels de santé qui explique la configuration pluri-institutionnelle de cette réunion.

3) Rappel de la question posée au GAST Languedoc-Roussillon : Franck Golliot, responsable de la Cire LR

Le 26 septembre 2011, la CIRE Languedoc Roussillon recevait un mail adressé par deux médecins du travail de la société « Orange France Télécom » qui souhaitaient avoir un avis sur ce « *qu'il est possible de faire au niveau épidémiologique pour vérifier le signalement d'un nombre élevé de cas de cancer parmi les salariés de cette entreprises des sites de Béziers et Bédarieux* ».

Cette demande faisait suite à plusieurs articles de presse citant une étude relevant un « *nombre élevé de cas de cancer* » et décrivant des « *expositions professionnelles* » pour ces salariés. L'étude citée a été réalisée en 2010 à la demande du CHSCT de l'unité d'intervention Languedoc Roussillon (UI-LR) de France Télécom (FT) par le cabinet SECAFI avec l'expertise de Madame Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche à l'INSERM, membre du GISCOP 93. Cette étude s'inscrivait dans un contexte d'inquiétudes concernant l'exposition professionnelle des agents techniques.

4) Rappel des autres signalements provenant de sites de France Télécom et des études déjà réalisées

Le signalement provenant des sites de Béziers et Bédarieux s'inscrit dans un ensemble de signalements similaires concernant les employés de France Télécom de plusieurs sites sur le territoire national survenus des années auparavant.

Un premier signalement concernait cinq techniciens des lignes ayant travaillé au CCL de St Nazaire décédés de cancers entre 1989 et 1995. Un autre signalement de cancers sur le site de la Pointe des Grives (Antilles) avait donné lieu à une investigation menée indépendamment par l'InVS en 2004. Elle montrait qu'au vu des faibles effectifs et des localisations cancéreuses hétérogènes, la démarche épidémiologique ne permettrait pas de conclure. Un troisième site (Riom es Montagne, Cantal) a fait l'objet d'une investigation plus récente. Le Dr Griffoux (médecin du travail concerné) précise que sur ce site, dix cas de cancers ont été diagnostiqués de la fin des années 90 à 2007, dont 3 diagnostiqués en quelques mois parmi les agents de la Poste qui partageaient le même bâtiment, sur un total de 36 salariés estimé sur cette période (turn over faible). Les localisations concernées étaient : colon (2), estomac (2), thyroïde (1), prostate (1), vessie (1), voie biliaire (1), poumon-plèvre (2 dont un mésothéliome de la plèvre reconnu en maladie professionnelle).

Etude Inserm : En octobre 1995, la direction générale de France Télécom avait confié à l'Unité 88 de l'INSERM, la responsabilité d'une étude épidémiologique destinée à clarifier l'existence de risques professionnels à France Télécom. L'étude portait sur les causes de décès et l'ensemble des salariés des services techniques présents dans l'entreprise entre 1978 et 1994. Cette étude a permis l'élaboration d'une matrice emplois/expositions.

Expertises SECAFI en Auvergne et en Languedoc-Roussillon :

Dans ce contexte et après connaissance des résultats de l'étude menée par l'Inserm, le CHSCT Auvergne s'est interrogé sur le lien entre les expositions professionnelles et les cancers survenus chez les agents ayant travaillé sur le site de Riom es Montagne, avec, des questions notamment concernant les risques sanitaires liés aux parasurtenseurs/parafoudres manipulés par les techniciens. Face à ces interrogations et à des craintes pour la santé des agents, le CHSCT a demandé la réalisation d'une expertise par le cabinet SECAFI.

Sur Béziers depuis 2006, une technicienne alertait le CHSCT de la survenue de cancers parmi ses collègues et demandait une prise en compte de cette question. Cette demande a amené le CHSCT de l'UI-LR à demander que la même expertise que celle réalisée en Auvergne soit menée sur les sites de Béziers et Bédarieux.

M Franck Refouvelet (membre du CHSCT de FT Auvergne) a rappelé le contexte de la demande d'expertise formulée par son CHSCT. Il a également alerté les participants de la réunion sur les parafoudres et fait circuler en séance un document décrivant certains lieux de travail.

Les résultats de l'expertise de SECAFI faite en Auvergne ont été présentés au CNHSCT (Comité National d'Hygiène Sécurité et Condition de Travail), dans un point à l'ordre du jour portant sur les parafoudres radioactifs, et leur risque sur la santé des agents. Il a été rappelé que France Télécom a lancé suite à ce CNHSCT une action de repérage de ces parafoudres et mène une expérimentation en Auvergne, de surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants des agents par dosimétrie et d'élimination de ces matériels.

5) Présentation de l'étude : France Télécom UI Languedoc Roussillon CHSCT Hérault - « Expertise demandée suite au constat d'un nombre élevé de cancers sur les sites de Béziers et Bédarieux » : Vincent Jacquemond – Annie Thébaud-Mony

L'expertise réalisée par SECAFI a été rendue en septembre 2011.

- **Objectif** : C'est une étude à visée de prévention et de traçabilité des expositions. L'objectif est d'identifier les expositions à des agents cancérigènes pour l'homme, avérés ou suspectés, et de proposer des mesures de prévention afin de limiter les expositions professionnelles à ces agents qui pourraient subsister encore aujourd'hui.

Vincent Jacquemond rappelle que l'expertise CHSCT, répond à des exigences méthodologiques bien précises. La démarche mise en œuvre dans le cadre de l'expertise, est le résultat d'une construction sociale avec l'ensemble des acteurs : entreprise, représentant du personnel et médecin du travail notamment.

- **Éléments méthodologiques** : l'étude comporte une phase de reconstitution du parcours professionnel de l'agent selon une démarche développée par le GIS COP. Les principales étapes sont :

1/ Le recensement des cas de cancers par interrogation du service des ressources humaines et du CHSCT. Le recensement portait sur les cas connus vivants ou décédés. Les cas sont recensés sur le mode déclaratif sans confirmation médicale du diagnostic.

2/ La reconstruction du parcours professionnel des cas recensés. Cette étape se base d'une part sur un entretien individuel approfondi (description poste par poste, emploi par emploi, geste par geste), d'autre part sur des informations issues des SRH, des médecins du travail, des témoignages recueillis lors d'entretiens avec d'autres salariés ou retraités.

3/ L'identification et la caractérisation des expositions professionnelles. Cette phase est réalisée au moyen d'une expertise collective qui évalue les situations « en aveugle » des localisations cancéreuses. Elle s'appuie sur les éléments recueillis lors de l'étape de reconstruction de l'activité professionnelle des cas, des documents techniques, de la connaissance des techniciens sur les matériels et produits utilisés, des résultats de mesures environnementales, de la connaissance des médecins du travail, des préventeurs et des membres du CHSCT sur les expositions professionnelles.

Il est réalisé un repérage des agents cancérigènes figurant sur les listes du CIRC (1 et 2A) et listes européennes, et de certaines substances hors listes dans le parcours professionnel des cas recensés, indépendamment de la localisation cancéreuse.

Cette démarche vise, chez des personnes atteintes d'un cancer, à repérer et quantifier des expositions à un agent cancérigène dans leur parcours professionnel.

Comme l'a indiqué Annie Thébaud-Mony il ne s'agit pas d'une démarche visant à établir le lien de causalité entre le travail et le cancer - démarche impossible pour les cas pris individuellement - mais de repérer dans les parcours professionnels des patients atteints de cancers l'exposition professionnelle à des cancérigènes avérés. Il s'agit ensuite d'explorer la persistance ou non de ces cancérigènes dans les conditions actuelles de travail. Cette approche permet de cibler des actions de prévention : « Est-ce que les expositions repérées dans le parcours professionnel sont encore un risque pour les salariés actuels ? » ; et de traçabilité des expositions (notamment pour la mise en place de suivi post-exposition et post-professionnel)

- Expertise pour l'UI-LR

Le recensement des cas connus de cancer (depuis 1970) parmi les salariés et anciens salariés des sites de Béziers et Bédarieux a été réalisé par le CHSCT de l'UI LR qui a établi une liste de 50 noms. A partir de cette liste un travail réalisé conjointement avec le service RH, le service de santé au travail et des salariés et retraités a permis de collecter des informations sur le parcours professionnel et la pathologie de 28 agents atteints ou décédés de cancer. Au final 12 personnes ont pu être contactées et ont fait l'objet d'un entretien approfondi selon la méthode du GIS COP (13 cas étaient décédés et 3 n'ont pas pu être contactés).

Les services des ressources humaines n'ont toutefois pas pu donner les effectifs présents sur les sites avant 1984. A cette époque, la gestion des effectifs se faisait au niveau départemental, et, depuis, l'entreprise a été complètement restructurée.

⇒ Principaux résultats :

Cette étude a permis de caractériser pour les 12 cas analysés, les parcours professionnels et les différentes expositions possibles à des agents avérés ou suspectés pour leur cancérogénicité. Ces cas atteints de cancer avaient travaillé essentiellement dans la maintenance des lignes et des centraux.

Les principaux résultats de cette étude concernent :

- la reconstitution précise et détaillée des parcours professionnels postes par postes;
- l'exposition à l'amiante pour les personnels ayant travaillé dans des installations de FT et ceux ayant eu à effectuer des travaux sur des sites où de l'amiante pouvait être présente.
- Les expositions aux rayonnements ionisants résultant de la manipulation fréquente ou du stockage de parafoudres contenant des radioéléments.
- L'exposition aux champs électromagnétiques.
- L'exposition aux HAP et à l'arsenic, résultant des contacts avec les poteaux en bois.
- L'exposition au plomb, aux fumées de soudage et au benzène.

L'étude met également en avant des poly-expositions professionnelles à plusieurs cancérogènes. Madame Thébaud-Mony insiste également sur l'âge relativement jeune des personnes atteintes de pathologie cancéreuse.

Dans les conclusions du rapport, plusieurs recommandations ont été émises, dont deux principales :

- L'enlèvement des parafoudres radioactifs qui pourraient être encore présents sur le réseau.
- La rédaction de fiches d'exposition et la délivrance d'attestations individuelles d'exposition, au moment du départ des salariés.

Concernant les expositions aux radioéléments, M Koeyemelk (représentant de la direction de FT) a rappelé qu'une évaluation quantitative des risques pour la santé a été réalisée par l'IRSN en 2010 (avec une modélisation des risques liés aux parafoudres) et présentée au CNHSCCT du 30 mars 2010 à Paris. M Koeyemelk précise que depuis l'expertise menée par le cabinet SECAFI, il a été mis en place au sein de l'UI-LR une personne compétente en radioprotection (PCR) et un suivi dosimétrique des agents susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants.

A ce sujet, les représentants des CHSCT ont exprimé leur inquiétude concernant les sous-traitants qui sont désormais en charge de nombreuses tâches de maintenance.

Madame Thébaud-Mony a tenu à préciser que, dans un courrier adressé aux chercheurs de l'IRSN, elle avait contesté les fondements de l'évaluation faite par ces derniers et que ce courrier n'avait pas reçu de réponse.

6) Discussion

Au cours de la discussion, des précisions ont été fournies concernant la méthodologie suivie et les résultats des expertises menées par le cabinet SECAFI.

Les expertises menées par le cabinet SECAFI pour les UI LR et Auvergne de France Télécom, montrent que certains agents ont pu être exposés à des agents cancérigènes lors de leurs activités professionnelles. Il s'agit de cancérigènes avérés (amiante, rayonnements ionisants notamment) ou suspects.

Les échanges qui s'en sont suivis ont davantage porté sur les questions de prévention des risques au sein de l'entreprise FT, et sur les possibilités de suivi post-exposition pour les salariés, que sur la pertinence d'une confirmation de l'excès de cas de cancer d'un point de vue épidémiologique.

Les attentes des représentants des CHSCT concernent essentiellement la mise en œuvre d'un suivi post exposition et post professionnel des salariés, dispositifs qui s'avèrent mal connus des salariés.

Concernant les expositions aux radioéléments, les membres du GAST estiment qu'une information des agents sur les risques associés aux rayonnements ionisants, notamment lors de la manipulation des parasurtenseurs contenant des radioéléments est souhaitable.

D'un point de vue réglementaire, les membres du GAST ont rappelé que :

- le principe de traçabilité des expositions doit se faire à l'aide d'une fiche individuelle de prévention des expositions (art. L 4121-3-1 du code du travail). Ce nouveau document (art. D 4121-7 du code du travail) applicable au 1^{er} février 2012 remplace pour les agents chimiques dangereux (sauf risque faible) et pour les agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, l'ancienne fiche d'exposition et l'attestation d'exposition. Pour les expositions professionnelles antérieures à cette date, l'attestation d'exposition prévue à l'ancien article R 4412-58 du code du travail, est remise au salarié à son départ de l'établissement.
- L'exposition à l'amiante relève elle d'une fiche spéciale (R 4412-110 CT et R 4412-120 CT depuis le 1^{er} juillet 2012).
- Concernant les rayonnements ionisants, une fiche d'exposition spécifique doit être utilisée (art. R.4451-57 à 61 du code du travail relatif à la fiche d'exposition et D.2010-750 du 2 juillet 2010). Cette fiche d'exposition renseigne la nature du travail accompli, la nature des rayonnements ionisants, les caractéristiques des sources émettrices, les périodes d'exposition, la durée et nature des expositions anormales. Les autres risques doivent être notés sur la fiche d'exposition. Une copie est adressée au médecin du travail. Cette fiche est communiquée, sur sa demande à l'inspection du travail. Chaque travailleur intéressé est informé de l'existence de la fiche d'exposition et a accès aux informations y figurant.

Compte tenu des expositions professionnelles décrites dans les deux études SECAFI menées pour les UI Auvergne et Languedoc Roussillon d'Orange France Télécom, il apparaît aux membres du GAST que le dispositif de traçabilité doit s'appliquer et que des attestations d'exposition devraient être établies au moins pour le risque chimique, et la question se pose pour le risque lié aux expositions potentielles aux rayonnements ionisants.

Une réponse à la question posée au GAST LR par les médecins du travail sera prochainement élaborée sur la base des documents transmis et des informations recueillies

lors des réunions d'échange concernant l'étude de cohorte (rencontre Inserm du 29 juin 2012) et expertises CHSCT réalisées par SECAFI (rencontre du 13 septembre 2012).

Documents annexés au présent compte rendu

- Fichier PDF du support de présentation de la réunion GAST du 13 septembre 2012
- Fichier PDF : Rapport Expertise FT UI LR (version finale ss annexes réduit).pdf, transmis le 24/10/12 par V Jacquemont pour ajout au compte rendu de la réunion. Une présentation synthétique de l'étude en pages 5 à 17.